

# La LETTRE du maire

Chaumes en Brie — juin 2023 — Edition n°27

Les beaux jours reviennent et avec eux les moments de convivialité : fêtes et rassemblements traditionnels.

Je vous invite à consulter, en dernière page, notre programme des festivités pour les semaines à venir, afin de nous y retrouver nombreux et passer, ensemble, des moments plus joyeux et plus légers.

Je remercie l'ensemble des bénévoles des associations et les commerçants qui se mobilisent pour que Chaumes soit en fête.

Dans un registre plus sérieux, le printemps, c'est aussi pour les municipalités, le moment où sont votés les budgets.

La gestion rigoureuse et responsable, que nous menons depuis que vous nous avez élus, nous a permis de maîtriser les dépenses de fonctionnement malgré le contexte difficile. En effet, outre une inflation de plus de 6 %, une hausse sans précédent des coûts de l'énergie devrait se traduire, pour la commune, par un surcoût d'environ 30 % par rapport au budget 2022.

Cette fois encore, avec un budget global de plus de 9 millions d'euros nous dégageons pour 2022, un excédent de fonctionnement de 606 000 €.

Même si nous pouvons nous féliciter de l'équilibre budgétaire que nous avons réussi à trouver, cette situation ne résulte pas, pour autant, de la providence ou du hasard. Elle est le fruit des efforts constants accomplis, depuis cinq ans, par la majorité municipale. Ce qui nous permet, encore cette année, de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune pour la 5<sup>e</sup> année consécutive comme je m'y étais engagé en 2018, puis en 2020.

Malgré cela, vous constaterez malheureusement une augmentation de votre taxe foncière. Elle est due à une réévaluation des bases foncières de 7,1 % décidée par le Gouvernement.

Malgré les ratios de gestion positifs que nous a communiqué la Direction générale des finances publiques, nous devons rester prudents car la situation financière de la commune reste fragile.

Face à une situation inflationniste, nous devons adapter le rythme et l'ampleur de nos investissements à venir. Malgré le contexte difficile, nous maintenons un plan d'investissement particulièrement ambitieux cette année. Investissements, je tiens à le préciser, financés sans aucun recours à l'emprunt.

Je tiens à saluer à nouveau l'engagement des élus qui m'entourent et des services municipaux et leur dévouement au service de notre commune.

Un petit mot sur les incivilités régulières qui gâchent la vie de nos concitoyens. Elles sont récurrentes. Il ne se passe pas un jour sans que nous ne recevions des plaintes concernant les déjections canines, les dépôts sauvages mais aussi le comportement des automobilistes : ceux dont la vitesse est excessive dans les rues de notre village, ceux qui prennent le sens interdit sur la place de la mairie, sans se soucier de la sécurité de nos enfants ou ceux dont le stationnement anarchique pose problème.

Je fais appel à nouveau au civisme de chacun. Ne serait-il pas possible, dans un petit village comme Chaumes, de respecter son voisin et de faire simplement attention à ne pas gêner ? Est-ce trop demander ?

Avec la fin de l'année scolaire, les échéances des examens se rapprochent à grands pas. Je souhaite à tous les jeunes une bonne fin d'année scolaire et une grande réussite dans leurs examens.

Je vous laisse découvrir cette lettre, et reste, comme l'ensemble de mon équipe, toujours à votre écoute.

Avec tout mon dévouement.

Votre maire

François VENANZUOLA

## Dans ce numéro



- › Les finances communales 2022 en chiffres
- › Diverses informations « en bref »
- › Les jeunes Calmétiens et le développement durable
- › La vie associative
- › Ça s'est passé à Chaumes
- › Rappel de quelques obligations
- › Les manifestations à venir
- › La voix de l'opposition
- › Les beaux jours sont là ...

PUBLICATION DE LA MAIRIE  
DE CHAUMES-EN-BRIE  
PLACE FOCH - 77390 CHAUMES-EN-BRIE  
01 64 25 00 00  
www.chaumesenbrie.fr



Mairie de Chaumes en Brie

## Budget global de la commune

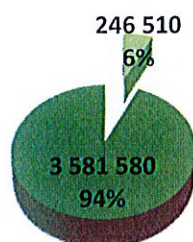
### Fonctionnement et investissements

Recettes : 3 828 090 €

Dépenses : 3 849 706 €

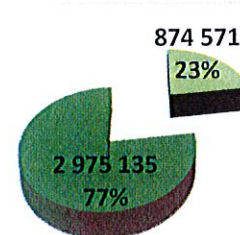
## Recettes en €

■ fonctionnement ■ investissements



## Dépenses en €

■ fonctionnement ■ investissements



## Fonctionnement : évolution depuis 2017

	2017	2022	évolution
Recettes	3 035 791 €	3 581 580 €	+ 17,98 %
Dépenses	3 224 155 €	2 975 135 €	- 7,72 %
Résultat *	- 188 364 €	606 445 €	+ 421,95 %

Ce résultat représente la capacité d'autofinancement de la commune qui permet les investissements

## Zoom sur les recettes de fonctionnement

Impôts locaux	65 %
Dotations	19 %
Recettes propres (loyers, ...)	5 %
Autres impôts et taxes	6 %
Recettes diverses	5 %

### En euros par habitant

	Commune	Département	région
Ressources fiscales	675	773	830
Dotations et participations	202	187	198
Ventes et autres produits	160	125	135
Total	1037	1085	1163

## Zoom sur les charges de fonctionnement

Personnel	49 %
Achats et charges externes	30 %
Subventions versées	13 %
Charges financières	3 %
charges diverses	5 %

### En euros par habitant

	Commune	Département	région
Charges de personnel	418	472	508
Charges de gestion	283	326	335
Charges financières	25	19	17
Total	726	817	860

### Le point sur les travaux

#### Une nouvelle station d'épuration

La commune est éligible pour une nouvelle station d'épuration en remplacement de l'existante devenue vétuste et située dans une zone dorénavant classée inondable. La communauté de communes Brie des rivières et châteaux a missionné un bureau d'études pour définir sa future implantation.

#### L'aménagement de la route d'Ozouer pour ralentir la circulation

Après un retard au niveau du Département (crise sanitaire mais plus récemment un important piratage de leur système informatique), la demande de subvention et le projet de marquage sont enfin validés. Un marquage provisoire sera réalisé par le Département.

#### Les désagréments causés par les platanes de l'avenue du Général Leclerc

S'agissant d'une route départementale, la mairie a saisi les services concernés du Département, seuls habilités à prendre les mesures nécessaires pour palier la détérioration de la chaussée, de la voirie et des clôtures des riverains, causée par les racines. Malgré la tenue de plusieurs réunions, la solution est toujours en attente.

#### La vidéo protection

Les conditions nécessaires à la mise en œuvre du dispositif étant enfin réunies, l'installation du système est imminente.



### Pompiers de Chaumes : appel urgent à volontariat

Le centre de secours de Chaumes qui comprend 10 sapeurs-pompiers effectue, par an, près de 150 interventions, uniquement sur notre commune.

Pour maintenir le niveau de service et de sécurité qu'il apporte aux Calmétiens et assurer sa pérennité, il aurait besoin d'urgence d'étoffer ses effectifs. Quelques personnes volontaires, hommes et femmes, qui souhaiteraient aider la population, seraient les bienvenues.

Nul besoin d'être un athlète de haut niveau pour devenir sapeur-pompier volontaire, juste un peu de disponibilité.



Si vous êtes intéressé(e) n'hésitez pas à contacter

Jean Paul BONVOISIN à la Mairie  
Tél : 01 64 25 00 00 - Port. : 06 66 00 72 17

### Les chats errants de la maison de retraite

Quelques chats avaient élu domicile à la maison de retraite et étaient nourris par le voisinage. Pour éviter leur prolifération, les associations Les Baladins de la Brie et Chaperlipopette, aidées de quelques bénévoles, ont procédé à leur trappage afin de les faire stériliser. Les frais de vétérinaire ont été pris en charge par Chaperlipopette.

Après une période de « convalescence », deux femelles et un mâle ont pu regagner leur territoire où le groupe de bénévoles avait installé des abris en bois fournis par Chaperlipopette, qui approvisionne régulièrement en nourriture la voisine qui les nourrit.

La mairie remercie les deux associations et les bénévoles qui ont participé à cette opération.

### Alerte téléassistance



Attention aux appels téléphoniques frauduleux vous proposant un service de téléassistance en se disant mandatés par la mairie.

Si vous êtes intéressé(e) par la téléassistance, contactez le CCAS de la mairie qui pourra vous accompagner dans la démarche et vous indiquer les aides dont vous pouvez bénéficier.

Vous pouvez aussi consulter le site <https://www.seine-et-marne.fr/fr/teleassistance-77>



D'une façon générale, sachez que la mairie ne mandate personne pour intervenir en son nom, sans prévenir auparavant.

## Les jeunes Calmétiens et le développement durable

Depuis quelques années, l'Education nationale a mis en place « l'éducation au développement durable (EDD) ». C'est une éducation transversale, qui intègre les enjeux du développement durable dans les nouveaux programmes d'enseignement de l'école primaire ainsi qu'au collège et au lycée général, technologique et professionnel.

C'est dans ce cadre qu'ont été mis en place à Chaumes des actions au quotidien et des projets menés en concertation entre les enseignants et élèves des écoles, les animateurs du centre de loisirs et les équipes restauration et entretien de la mairie.

Une première réunion du Comité de pilotage EDD fin février a permis de faire le point avec les différents intervenants. Ce comité se réunira 2 fois par an.

### A l'école élémentaire avec les enseignants

L'équipe pédagogique mène des projets et diverses actions ponctuelles depuis plusieurs années sur l'ensemble de l'école ou dans certaines classes : randonnée « Nettoyons la nature », communication postale avec les personnes âgées de la maison de retraite de Fontenay-Trésigny, apprentissage de gestes qui sauvent dans le cadre d'un travail sur le secourisme, travail sur l'environnement proche...

Des gestes du quotidien sont rappelés aux élèves : éteindre la lumière, fermer les portes donnant sur l'extérieur...

Le tri papier est actuellement fait par les élèves dans chaque classe. Une démarche zéro emballage est également engagée en favorisant les boîtes à goûter et les gourdes d'eau.

Un travail a été fait l'année dernière sur le rôle des insectes sur notre environnement. Des hôtels à insectes et des nichoirs ont été fabriqués par les élèves.

Des actions seront poursuivies avec l'aide de la mairie pour permettre aux élèves de fleurir davantage leur école ou encore de réaliser des plantations dans les bacs de jardinage.

Un calendrier a été également mis en place afin de mettre à l'honneur un volet EDD par mois.

Il est maintenant partagé avec le centre de loisirs pour que les animateurs s'y réfèrent éventuellement lors de leurs activités du mercredi. Les thématiques sont très variées : espèces menacées, pauvreté, santé, changement climatique...

Derniers sujets au calendrier : semaine de la marche et du vélo (du 22 au 26 mai), quelques jours sans écran (du 5 au 9 juin). Avec, à chaque fois, un élève « éco-délégué développement durable » comme porteur du projet.

Et d'ailleurs, pas moins de 18 éco-délégués portent le projet DD. Le conseil des délégués se réunit une à deux fois par période scolaire, choisit des actions à réaliser dans l'école, fait remonter les problématiques rencontrées dans les classes et informe les autres élèves des décisions prises lors de la réunion.

### Au centre de loisirs avec les animateurs

Les animateurs poursuivent des actions dans le sens de l'école. Ils insistent sur les gestes basiques du quotidien (lumière, portes, papier). Les élèves apprennent à consommer moins de papier pour s'essuyer les mains.

Une fois par mois, sur les mercredis, des activités seront menées autour du recyclage (fabrication de jeux, activités manuelles...).

Les animateurs souhaitent également, via les enfants, sensibiliser les parents au tri par différentes collectes : bouchons, plastique...

Dans ce même objectif, un projet de poulailler est envisagé au centre de loisirs. Les CM2 qui emmènent déjà les déchets verts au compostage, pourraient inviter leurs parents à venir visiter le poulailler ou même, les aider à l'entretenir.

A partir de la rentrée, la mise en place d'un conseil municipal des jeunes permettra aux élèves de se sentir plus investis dans leur commune. Les éco-délégués de CM2 en feront partie.

### Du côté de la mairie : la restauration et l'entretien

Une réflexion et un travail sont réalisés depuis la rentrée scolaire sur le gaspillage alimentaire.

Les animateurs amènent les enfants à se servir, quantitativement parlant, au plus juste de ce qu'ils souhaitent manger.

Les enfants en élémentaire apprennent à trier leur plateau en fonction des déchets : aliments mis au compost, restes alimentaires récupérés pour les animaux, emballages.

De même, ils sont incités à avoir une consommation de pain réfléchie et ne pas prendre plus que ce qu'ils mangeront. En collaboration avec le centre des loisirs, un bac à pain pédagogique a été fabriqué pour y déposer le pain non consommé qui sera ensuite donné à des écuries sur la commune.



En maternelle, un tri a également été mis en place avec des codes couleurs (rouge emballages, bleu aliments). Les enfants s'y sont mis très vite.

Depuis l'an dernier, la gestion des stocks des produits d'entretien a été revue. Le stock comprenait deux à trois produits pour la même utilisation. La mairie a remplacé certaines références par des produits éco-certifiés. L'équipe entretien a été sensibilisée à une consommation plus juste de chaque produit afin d'éviter la surconsommation.

## En partenariat avec le SIETOM77

La mairie a également sollicité le SIETOM77 pour une animation sur le compostage auprès des enfants au centre de loisirs.

Mercredi 8 mars, les grandes sections de maternelle et les CP ont participé à cette animation.

Au programme :

- ▶ exploration d'un compost et surtout des insectes qu'on peut y trouver,
- ▶ quoi composter : quels sont les déchets qui entrent dans sa composition ?
- ▶ la vie au sein du compost : identifier les différents habitants (champignons, mille-pattes, cloportes, vers, etc.).

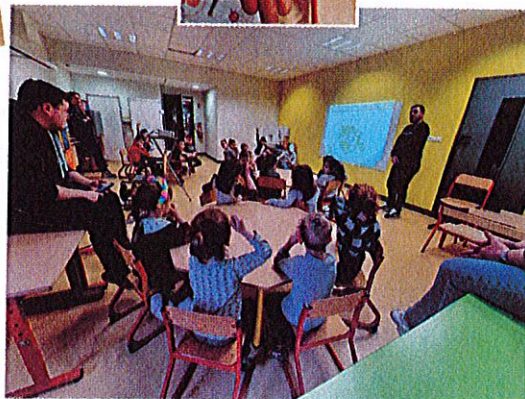
Les enfants étaient ravis de fouiller et d'observer les insectes grâce au petit kit de l'explorateur : loupe, râteau.

Certains ont même eu le courage de laisser un ver se promener dans leur main.

Mercredi 15 mars, ce sont les enfants du CE1 au CM2 qui ont pu bénéficier de cette animation.

De plus le SIETOM77 a rappelé aux enfants que des composteurs peuvent être mis à disposition des habitants qui le souhaitent après avoir participé à une réunion de sensibilisation. D'ailleurs, le compostage entre dans les alternatives à la gestion des déchets végétaux pour lesquels une collecte temporaire a été mise en place (voir ci-dessous).

Le lundi 24 avril, une sensibilisation au tri sélectif a eu lieu au centre de loisirs afin d'expliquer plus globalement le tri aux enfants. A l'issue de cette animation, des sacs de pré-collecte ainsi que des cabas de tri ont été donnés afin que chaque groupe puisse trier ses déchets de façon autonome.



## En route vers la labellisation E3D

Un label « École /Établissement en Démarche de Développement Durable (E3D) » a été créé associant l'ensemble de la communauté éducative en relation étroite avec les collectivités territoriales dans une dynamique collective induite par le projet d'école ou d'établissement.

Trois niveaux de labellisation existent : engagement, approfondissement, expertise. De par ses actions déjà menées, l'école élémentaire se situe au premier niveau et souhaite passer au deuxième niveau cette année.

*Et si chacun de nous prenait exemple sur les enfants et pensait à leur avenir !*

## Collecte provisoire des déchets végétaux (du 13 mars au 17 novembre 2023)

### Végétaux concernés

Tontes de gazon et d'herbe, feuilles, petites tailles de haies et d'arbustes, divers végétaux provenant de l'entretien des jardins (fleurs, fanes, racines...), fruits ou légumes non transformés issus des potagers et des vergers. Ils doivent être présentés uniquement dans des sacs kraft de 100 litres ou en vrac dans un bac qui permet l'accroche au lève-conteneur de la benne de collecte.

Collecte tous les 15 jours le **mardi des semaines impaires**.

Les conditions et les quantités autorisées sont indiquées sur le site internet du Sietom77.

## La vie associative

### Les Myosotis

#### Le repas annuel



Comme chaque année depuis une vingtaine d'années une majorité des 35 adhérents du club des Myosotis ainsi que le maire, invité, se sont donnés rendez-vous, le 12 janvier, au domaine de la Pierre blanche

pour le traditionnel repas préparé par Yvon.

Après le discours de bienvenue du président, c'est dans la bonne humeur que chacun s'est retrouvé par affinité autour des tables. Toujours fidèle, Raffi le DJ, a animé le repas et l'après-midi.

C'est aux alentours de 19 h que les derniers convives, ravis, ont pris le chemin du retour. Rendez-vous est pris pour le 20 décembre 2023.

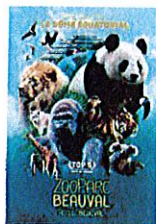
#### L'assemblée générale

Les membres de l'association se sont retrouvés le 27 janvier pour leur assemblée générale. Le président, Jean-Pierre Ledannois, a ouvert la séance en rendant un hommage à Christian, Jean-pierre et Henri, adhérents fidèles disparus en 2022.

Les rapports moral et financier ont été approuvés à l'unanimité et les adhérents ont élu Madame Bertrant comme vice-présidente. Il reste à finaliser le projet de sorties 2023.

Après avoir annoncé que les nouvelles adhésions avaient porté le nombre d'adhérents à 42, le président a convié l'assistance à un apéritif qui a clôturé la réunion dans la bonne humeur.

#### La sortie au zoo de Beauval



Au petit matin, mardi 4 avril, 31 personnes prenaient la direction du Zoo de Beauval. Après un voyage bien agréable grâce au chauffeur Jean-Marie, chacun a pu profiter librement du parc et admirer tous les animaux.

Rendez-vous était donné à 18h30 à l'hôtel Les pagodes, à 10 mn à pied du Zoo.

Après l'installation dans les chambres bien confortables, les voyageurs ont pu apprécier le buffet très varié et copieux.



Le lendemain matin, le groupe a pu reprendre des forces grâce à un buffet, là encore généreux.

Avant le départ et malgré le temps frais mais néanmoins ensoleillé, ceux qui le désiraient ont pu continuer la visite du Zoo.

La journée s'est poursuivie par un déjeuner bien agréable dans le décor atypique d'un restaurant troglodyte à Amboise, puis par la visite d'une cave à Vouvray avant le retour à Chaumes un peu avant 20h.

### La pétanque Calmétienne

Le mot du président : « si vous souhaitez pratiquer un sport de loisir sympathique, la Pétanque Calmétienne vous attend dans un cadre bucolique au bord de l'Yerres. Il vous suffit de nous retrouver tous les jours à partir de 16 heures pour vous entraîner, licence ou pas. Aucune limite d'âge, de 7 à 77 ans.

Je me tiens à votre disposition pour de plus amples renseignements.

A bientôt

Denis Chatelain 06 8430 83 51 »



### Chaumes sans frontière

La traditionnelle brocante maison et vaisselle, organisée par l'association le 29 janvier au foyer rural, a permis de vérifier l'engouement du public pour les articles de seconde main.

Les visiteurs, en nombre, ont trouvé leur bonheur sur les stands des exposants.



### ARTCOM



L'édition 2023 de notre Loto a été un vrai succès ! Merci à tous pour votre engouement et votre participation. Nous étions au complet. Les lots (trottinette électrique, machine à laver, ordinateur ou encore ceux offerts par vos commerçants) ont fait des heureux !

Le nouveau format organisé le dimanche après-midi et non le samedi soir a été apprécié et le LOTO s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur.

Vos artisans et commerçants ARTCOM.

## Au foyer rural



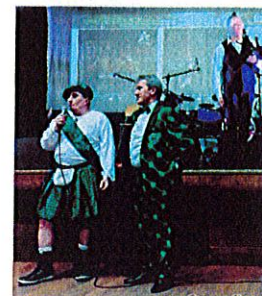
### Ça se complique !

Hilarité générale samedi 18 février pour la petite centaine de spectateurs qui sont venus voir l'association P'ART Coeur qui jouait la pièce de Patricia Haubé : Ça se complique ! L'heureux propriétaire légèrement précieux du très cosy hôtel « La rose des vents » va s'emberlificoter dans une cascade de mensonges pour essayer de sauver le séjour de ses hôtes. Cela donnera un déchaînement de quiproquos où plus personne ne saura qui est vraiment qui....

### La Saint Patrick

Ambiance assurée le 17 mars : les Calmétiens étaient invités à fêter dignement la Saint Patrick par « La Clé de l'impro production » et le groupe folklorique « Mind le Gop ». Musiques traditionnelles, bagad, stand up, danses irlandaises au son des vieilles à roue. Telles étaient les réjouissances proposées.

L'équipe du foyer rural avait préparé, à la satisfaction générale, un plat typique irlandais afin de restaurer les participants.



### L'exercice du super héros

Le décor est planté, un banc, des projecteurs, une scène, une école, peut-être ? Non ! Le théâtre, l'apprentissage du théâtre....

Deux acteurs entrent et, débute en un instant un huis clos entre un jeune et un animateur, mêlant légèreté et profondeur : légèreté de la danse, féerie des ballons qui s'envolent et profondeur du propos.

Les codes y sont : chaussettes relevées, difficultés d'expression, envie de pas grand-chose, l'ado dans toute sa splendeur ! Puis, peu à peu, il se laisse séduire par cet art, dit trois mots, crie trois phrases, regarde son public.... Le théâtre fait des merveilles, transfigure, permet de sortir de sa coquille, de laisser entrevoir son intériorité. L'adolescent sait maintenant jouer et se jouer de son interlocuteur....

Les spectateurs du foyer rural sont pris à parti, la magie du spectacle vivant a encore émerveillé son public...

### La voie lactée

Samedi 22 avril, plus de 80 personnes étaient réunies au foyer rural pour assister à la seconde édition de La Voie Lactée, organisée par l'association Calma en Scène.

Que de beaux moments ! Accueillis par la talentueuse Maëine et son violon, ils ont pu assister à un spectacle d'improvisation des Scénateurs, à la prestation semi-acoustique de Armand Tormo, puis, le volcanique Singe et son groupe ont enflammé le foyer !

Une exposition présentait les créations du collectif La Brochette. Le tout dans une super ambiance cosy et intimiste, sous les étoiles !



### L'exposition : l'herbier



L'exposition l'herbier d'Emilie Vast, prêtée par la médiathèque départementale, s'est tenue du 31 janvier au 16 février à la bibliothèque. Emilie Vast dessine sur ordinateur et est passionnée de plantes. Les planches exposées étaient tirées de plusieurs de ses livres.

A l'exposition se rajoutaient des planches aquarelles de Didier Cottin, adhérent du foyer rural, des planches d'herbier de Françoise Garguilo, la bibliothécaire et une quinzaine de plantes en pot.

Les élèves de primaire ont pu tous visiter l'exposition et, suivant leur niveau, créer leur propre planche d'herbier et/ou chercher à retrouver les noms des plantes en pot.

### La bourse aux vêtements d'été

Les 1er et 2 avril, place encore à la seconde main lors de la bourse aux vêtements d'été.

Un peu moins d'affluence que l'année dernière compte tenu de la concurrence des sites spécialisés (Vinted, le Bon coin...), très fréquentés.

Néanmoins, 3260 articles (vêtements, chaussures, accessoires), soit 42 % de ceux présentés à la vente ont trouvé preneur pour un prix moyen de 4,50 €.

Le gain moyen des déposants (qui étaient plus de 250), s'est élevé à 46 €.



### Après-midi « Crêpes Party » réussie !

65 retraités Calmétiens se sont réunis au foyer rural, jeudi 23 février, pour une dégustation de crêpes et de cidre, accompagnée d'une animation musicale.



Les membres du CCAS ont confectionné les crêpes, qu'on peut qualifier de « locales », puisque réalisées avec la farine de la ferme de Forest.



Qu'ils soient remerciés ainsi que l'association Les Myosotis dont les confitures ont agréablement garni les crêpes.

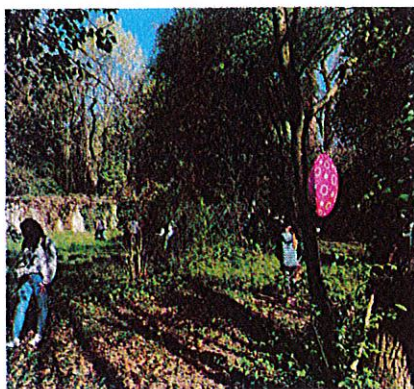
Un grand merci, également, à DJ Bob pour l'ambiance et pour son blind-test sur les musiques de films.

### Une chasse aux œufs de Pâques animée !



Le Club 7 à 77 et la mairie ont organisé la chasse aux œufs de Pâques qui se déroulait le dimanche 9 avril au parc de Meaux et s'adressait à tous les enfants de Chaumes. Près de 150 enfants étaient de la fête.

Pour pimenter cette matinée, le club 7 à 77 a proposé des activités aux enfants sur le thème de Pâques. Chaque enfant repartait avec ses six œufs et pouvait aussi participer à un jeu concours pour tenter de gagner par tirage au sort un personnage en chocolat.





## Commémoration du 8 mai 1945

Le 8 mai 1945, l'Allemagne nazie capitulait. Cette date ne marque pas pour autant la fin de la 2<sup>de</sup> Guerre mondiale, le Japon continuant la lutte jusqu'au 2 septembre. Elle entérine par contre la victoire militaire des alliés en Europe et la défaite politique du nazisme.

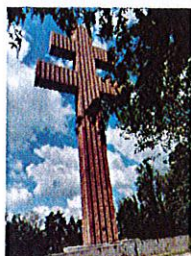
Chaumes a commémoré cette date, rendant ainsi hommage à toute la génération de la guerre, femmes et hommes, dans sa diversité : combattants, résistants, déportés, réfractaires au STO, prisonniers, « malgré-nous », justes parmi les nations qui, en s'engageant avec courage et humilité, sont devenus des symboles.

La cérémonie s'est déroulée devant le monument aux morts, en présence de Mesdames Chain-Larché, sénatrice et Michèle Peyron, députée. Les enfants du club 7à77 s'y sont associés par la lecture de la lettre d'adieu d'André AUBOUET, jeune membre de l'organisation de la résistance, fusillé le 17 avril 1942.

Le verre de l'amitié, offert par la mairie, a clôturé la cérémonie.



## Sortie à Colombey-les-deux-Eglises



7h du matin samedi 13 mai ! Tout le monde est là pour le départ vers la découverte du petit village haut-marnais, célèbre pour avoir été un lieu de calme et de repos pour le Général de Gaulle. Après un petit arrêt café sur l'autoroute, arrivée à Colombey par des petites routes de campagne.

Nous sommes accueillis à 10h par Chloé, notre guide, au Mémorial du Général de Gaulle. Chloé a captivé tout le groupe, des plus âgés aux plus jeunes en retraçant toute la vie du Général depuis sa naissance jusqu'à sa mort, en multipliant les anecdotes. Cette partie de l'histoire étant au programme du brevet, Laura notre collégienne de 3<sup>e</sup> a beaucoup appris grâce à elle !

Après un succulent et copieux repas, visite de la Boisserie, demeure familiale du Général, pour finir par le cimetière où il est enterré auprès des siens.

Excellente journée ensoleillée organisée par les Anciens Combattants et le CCAS !



## Pour rappel ...

### Une obligation : le recensement citoyen

Vous êtes français(e), né(e) en 2007, vous venez d'avoir 16 ans ou vous allez bientôt les avoir ? Savez-vous que vous devez obligatoirement vous faire recenser dans les 3 mois suivant votre anniversaire ?

Cette démarche vous permet d'obtenir une **attestation de recensement** qui est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.

Vous serez convoqué(e) à la **journée défense et citoyenneté** (JDC). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté(e)), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25<sup>e</sup> anniversaire. En outre, vous serez inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales dès votre 18<sup>e</sup> anniversaire et pourrez alors voter.



Comment vous faire recenser ?

- ▶ En vous présentant à la mairie de votre domicile avec les documents suivants :
  - Carte nationale d'identité ou passeport valide
  - Livret de famille à jour
  - Justificatif de domicile

Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

- ▶ Sur internet, en utilisant le service en ligne « recensement citoyen » :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>

Pour plus de renseignements : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

### Zoom sur la journée défense et citoyenneté

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) est organisée par l'armée. Elle permet de s'informer sur ses droits et devoirs en tant que citoyen ainsi que sur le fonctionnement des institutions françaises. Elle se déroule, en général, de 8h30 à 17h. Le repas est pris sur place avec les autres personnes présentes. La convocation est envoyée 45 jours avant la date.

Vous passez aussi un test de français, pour évaluer votre niveau.

Avec les autres jeunes présents et les formateurs il est question :

- ▶ de sécurité routière
- ▶ de don du sang, don d'organes
- ▶ du rôle de l'armée, des métiers qu'on y trouve
- ▶ des formes d'engagement : service civique, réserve citoyenne...
- ▶ de la charte des droits et devoirs du citoyen français

Pour tous renseignements sur cette journée : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F871>

### Un nouveau service en ligne pour déclarer en mairie votre meublé de tourisme

Pour rappel, si vous êtes propriétaire d'une chambre d'hôtes, d'un appartement, d'une maison... et que vous les mettez en location à destination d'une clientèle touristique ou professionnelle de passage, en direct ou via certaines plateformes (AirBnB, Booking, Gîte de France, LeBonCoin...), vous avez l'obligation préalable de déclarer leur location à la mairie.

Pour cela, vous pouvez remplir directement le formulaire cerfa qui sert à déclarer votre meublé de tourisme, en vous rendant 7j/7 24h/24 sur la plateforme dématérialisée <https://www.declaloc.fr/>

Cette démarche se fait en quelques minutes et vous recevrez instantanément votre récépissé de déclaration.

### Nouveau et obligatoire avant le 30 juin, la déclaration des biens immobiliers

Les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation doivent déclarer leur occupation avant le 30 juin 2023. Cette déclaration se fait obligatoirement en ligne sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site [Impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

Si vous rencontrez des difficultés et que personne dans votre entourage ne peut vous aider, vous pouvez demander de l'aide au CCAS en appelant la mairie pour connaître les possibilités de rendez-vous.

tel : 01 64 25 00 00

## La commune recrute : jobs d'été

Nous recherchons quatre jeunes Calmétiens motivés, âgés d'au moins 18 ans, pour renforcer l'équipe des services techniques en juillet et en août (2 en juillet, 2 en août). Le poste consistera en l'entretien des espaces verts (désherbage, ramassage des tontes), des rues de Chaumes et des bâtiments communaux.

Déposez votre CV et lettre de motivation en mairie à l'attention du service DRH.

## Les manifestations à venir

Prochaines animations musicales et festives

### Dimanche 11 Juin de 11h30 à 16h environ

A l'occasion du rassemblement des vieilles voitures à Chaumes, sur le champ de foire, les élèves du conservatoire Couperin et les musiciens Calmétiens sont invités à jouer sur scène et ainsi animer musicalement le rassemblement tout au long de l'après-midi.

Au programme, plusieurs ateliers d'élèves du conservatoire sont prévus : l'atelier Jazz Junior, l'atelier Jazz, l'atelier Musiques Actuelles et l'atelier Percussions africaines

Dans un répertoire plus rock, un groupe d'élèves suivi par le conservatoire, les PINK ASS, sera de la partie ainsi qu'un deuxième groupe (à confirmer). Sont attendus également quelques élèves et musiciens Calmétiens qui participeront à l'événement.

### Mardi 13 juin à 20h

Concert gratuit des élèves du conservatoire Couperin à l'école Quinton.

Autres manifestations

**Le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 14 à 18 h** : Portes ouvertes à l'église.

**Dimanche 11 juin** : rassemblement de vieilles voitures au champ de foire.

**Du 14 au 21 juin** : exposition des créations des ateliers créatif et dessin dans la bibliothèque du foyer rural.

**Samedi 17 juin** : concert rock au foyer rural.

**Samedi 24 juin** : kermesse organisée par LPI à l'école élémentaire.

**Dimanche 23 juillet** : sortie organisée par le CCAS, au canal de Briare et au château de Guédelon.

**Samedi 26 août** : sortie organisée par le CCAS à Berck.

## La voix de l'opposition

Chers Calmétiens,

Nous remercions les habitants qui se sont déplacés nombreux au dernier conseil municipal pour exposer au Maire en fin de séance des problèmes que nous avons déjà soulevés mais qui ne sont toujours pas réglés ni anticipés : inquiétudes sur la circulation et les infrastructures (écoles, station d'épuration, voiries) que vont poser les nouvelles constructions (22 maisons et 300 logements), vitesse des véhicules route d'Ozouer, trous permanents chemin des cantines, interrogation quant à l'avenir du conservatoire, élément culturel indissociable du patrimoine Calmétien.

Pour nous contacter et avoir davantage d'informations : [chaumes.reussiravecvous@gmail.com](mailto:chaumes.reussiravecvous@gmail.com) (ou page Facebook).

Mathieu ARLANDIS, Camille ETOURNEAU, Emmanuel DEPOTS

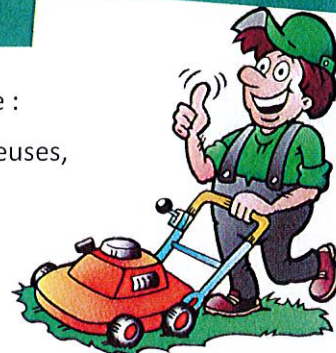
# LES BEAUX JOURS SONT LÀ

## Le Bruit...

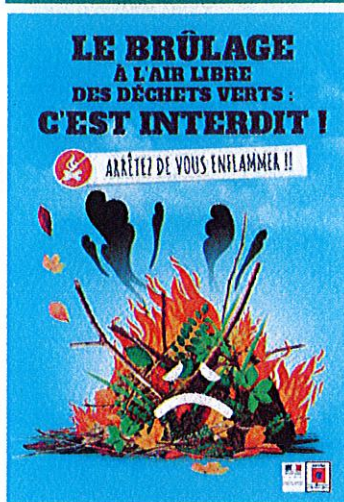


Les travaux réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants tels que : tondeuses à gazon, tronçonneuses, taille-haies, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- ▶ les jours de semaine de 7 h à 20 h
- ▶ les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30
- ▶ les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h



## Le brûlage des déchets



Le brûlage des déchets verts est **interdit** en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental de Seine-et-Marne.

En effet, brûler des végétaux pollue l'air, trouble le voisinage (fumées, odeurs...) et génère des risques d'incendie importants. Les contrevenants s'exposent à une amende de 450 €.

## La déchetterie



Renseignements : SIETOM - 01 64 07 37 57

[dechetterie@sietom77.com](mailto:dechetterie@sietom77.com) - [www.sietom77.com](http://www.sietom77.com)

Adresse : Déchetterie de Fontenay-Trésigny - Chemin des femmes - route de Chaubuisson

Horaires :

- ▶ **octobre à avril :**  
mercredi et jeudi 9h-11h45 et 14h-18h,  
vendredi et samedi 10h-18h,  
dimanche 9h-13h
- ▶ **Mai à septembre :**  
mercredi et jeudi 9h-11h45 et 13h30-19h,  
vendredi et samedi 10h-19h,  
dimanche 9h-13h

## Le ramassage des ordures

**Les ordures  
Ménagères**  
lundi et jeudi

**Le tri recyclé**  
vendredi

**Les déchets verts**  
jusqu'au 17 novembre  
mardi des semaines impaires

### Les encombrants

Chaumes est partagé en deux au niveau d'un axe  
rue Foix - avenue du G<sup>al</sup> Leclerc

2ème samedi du mois : partie ouest

1er mercredi du mois : partie est

Il est interdit de laisser des ordures sur la voie publique en dehors des jours de ramassage.



S'ils sont sortis la veille du ramassage,  
les bacs doivent être sortis **après 18h**.

## La vitesse



Partagez la route !

Avec les beaux jours, les vélos, trottinettes et piétons sont de sortie.  
Ralentissez dans Chaumes !